

Mineure en criminologie

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE

Sommaire et particularités

NUMÉRO 1-065-4-0

CYCLE 1^{er} cycle





TITRE OFFICIEL Mineure en criminologie

TYPE Certificat

CRÉDITS 30 crédits

DURÉE 1 an

COTE R DU DERNIER ADMIS EN 2022 26.32

-  Admission à l'automne
-  Capacité d'accueil limitée
-  Temps plein
-  Offert au campus de Montréal

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Brigitte Joly
brigitte.joly@umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/>

Présentation

Ce programme permet d'acquérir des connaissances de base en criminologie. Il s'adresse tant aux personnes qui travaillent déjà dans le domaine qu'aux étudiants.

Objectifs

Ce programme est une initiation à cette discipline. Il s'adresse à des étudiants qui veulent l'associer à une majeure ou à deux mineures choisies dans d'autres disciplines ou encore à des personnes qui travaillent déjà dans le domaine. La mineure ne peut être associée au certificat en criminologie.

Forces

- L'une des meilleures collections de recherches en criminologie au Canada, alimentées par les bibliothèques de droit, de psychologie et de sciences humaines.
- Un corps professoral aux multiples domaines d'expertise, dont les membres sont issus de l'École de criminologie, de la Faculté de droit et du milieu professionnel.
- Des conférences-midi animées par des spécialistes et qui traitent des sujets de l'heure en criminologie, en études policières et en sécurité intérieure.
- La présence du Centre international de criminologie comparée (CICC) et de la Chaire de recherche du Canada en sécurité, identité et technologie à même le campus de l'UdeM.
- Bénéficier d'un savoir dispensé par le plus important établissement de recherche et d'enseignement en criminologie de toute la francophonie.

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- AGENT(E) AU CLASSEMENT DES DÉTENUS DANS LES PÉNITENCIERS
- AGENT(E) DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE
- AGENT(E) DE PROBATION
- CRIMINOLOGUE

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit

Soit

- être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :
 - DEC en sciences humaines
 - DEC en sciences, lettres et arts
 - DEC en sciences de la nature

Soit

- être titulaire de tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC et
- avoir réussi, **avant l'entrée dans le programme**, le cours préalable suivant :
 - Méthodes quantitatives ou statistique

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF ou 605/990 au TFI au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.
 - Consultez les dates limites de téléversement de l'attestation de résultat à un test de français pour une demande d'admission.
 - Consultez la liste détaillée des tests et diplômes acceptés.

NB. – À compter de l'admission au trimestre d'hiver 2023, le TFI n'est plus accepté pour satisfaire à l'exigence de français à l'admission. Exceptionnellement, et ce, afin de permettre une transition, les résultats de TFI déposés seront pris en compte aux conditions décrites sur la page Prévoir les entrevues et les tests.

- soit avoir déposé une preuve de maîtrise du français reconnue par l'Université (voir le formulaire).
 - Consultez les dates limites d'obtention de la dispense.

Mise à niveau obligatoire en français écrit dans certains programmes : il est possible qu'après son admission, une personne doive se soumettre à une évaluation en français écrit, puis réussir des cours de mise à niveau. Pour savoir si cette mesure s'applique, consulter le Règlement propre à ce programme d'études; si l'article 6.6 n'y figure pas, c'est que le programme n'implique pas de mise à niveau obligatoire en français. Pour en savoir plus sur l'évaluation obligatoire en français écrit, consulter le site du Bureau du français dans les études.

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée. Les places sont réparties entre les différentes catégories de candidats.

Statistiques d'admission au programme

COLLÉGIENS (QUÉBEC)		AUTRES CANDIDATURES	
DEMANDES	151	DEMANDES	95
OFFRES	48	OFFRES	22
PLACES	21	PLACES	14
COTE R	26,316		

La cote R est celle du dernier candidat admis en date du 31 juillet 2022 et est donnée à titre indicatif. Le fait d'avoir une cote égale à celle du dernier admis de l'année précédente ne garantit pas l'admission l'année suivante.

Critères de sélection

- Pour les collégiens et les universitaires
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
 - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.




Remarques

- La combinaison de programmes en vue de l'obtention d'un baccalauréat ne permet pas l'association de la mineure en criminologie avec le certificat ou la majeure en criminologie.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2022:** Du 15 août 2021 au 1^{er} mars 2022
- **Automne 2023** (à compter du 15 août 2022)
 - Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1^{er} mars 2023** 
 - Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1^{er} février 2023** 
 - Candidats avec des études hors Québec : **1^{er} février 2023** 

Structure du programme (1-065-4-0)

Version 03 (A20)

La mineure comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 81

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 81A Initiation à la criminologie

Obligatoire - 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CRI 1050	Sociocriminologie 1	3.0J	CRI 1151	Justice criminelle 1	3.0J
CRI 1100	Psychocriminologie	3.0J	CRI 1200	La méthodologie en criminologie	3.0J

Bloc 81B Connaissances criminologiques

Option - 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CRI 1001	Perspectives historiques en criminologie	3.0	CRI 3161	Justice criminelle 2	3.0
CRI 1212	Pratiques criminologiques	3.0J	CRI 3201	Droits de la personne et criminologie	3.0
CRI 1511	Délinquance et facteurs criminogènes	3.0J	CRI 3213	Initiation aux méthodes qualitatives	3.0S
CRI 1600	Initiation aux méthodes quantitatives	3.0J	CRI 3305	Violences criminelles	3.0J S
CRI 1730	Victimologie	3.0J	CRI 3318	Méthodes quantitatives	3.0J
CRI 2000	Santé mentale et enjeux de l'évaluation	3.0J	CRI 3341	Drogues et criminalité	3.0J S
CRI 2015	Relation d'aide en criminologie	3.0J	CRI 3361	Prévention du crime	3.0J
CRI 2052	Insertion et réinsertion sociale	3.0J	CRI 3401	Études du phénomène criminel	3.0J
CRI 2301	Évaluation et intervention auprès victimes	3.0J	CRI 3415	Trajectoires pénales: encadrement en communauté	3.0S
CRI 2410	Pénologie	3.0J	CRI 3420	La femme et la question criminelle	3.0J
CRI 2455	Psychopathies	3.0J	CRI 3425	Sociologie du milieu carcéral	3.0J
CRI 2531	L'analyse stratégique en criminologie	3.0J	CRI 3465	Troubles de personnalité et délinquance	3.0J
CRI 2545	Intervention en situation de crise	3.0J S	CRI 3495	Criminels et troubles mentaux	3.0J
CRI 2990	Enjeux éthiques en criminologie	1.5J	CRI 3540	Les minorités et la question criminelle	3.0J S
CRI 3001	La justice pénale et les autochtones	3.0J	CRI 3810	La délinquance sexuelle	3.0J
CRI 3010	Conciliation et médiation	3.0J	CRI 3820	Évaluation et intervention auprès des jeunes	3.0J
CRI 3013	Analyse de la criminalité	3.0J	CRI 3900	Justice des mineurs	3.0J
CRI 3040	Trajectoires criminelles	3.0J	CRI 3950	Criminalité informatique	3.0J
CRI 3052	Sociabilités criminelles	3.0J	PHI 2990	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique	1.5

Bloc 81Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CRI.

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Arts et sciences	Mineure	30 crédits	1-960-4-0	Jour Soir
Criminologie	Baccalauréat	90 crédits	1-065-1-0	Jour
Criminologie - Campus Laval	Majeure	60 crédits	1-065-2-0	Jour
Criminologie	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-065-5-0	Soir
Psychoéducation	Mineure	30 crédits	1-210-4-0	Jour

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CRI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en criminologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.